Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230208-2023 02 03-AR

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze Domaine et patrimoine Secrétariat général

DÉCISION MUNICIPALE n° 2023 - 02 - 03

Objet : Convention pour la gestion scientifique et administrative des musées municipaux - avenant n°1.

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2019-11-087 du 23 novembre 2019 autorisant le maire à signer la convention avec le Conseil départemental du Gard pour le financement des missions scientifiques et administratives,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-22a du 03 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire,

Considérant le terme de cette convention fixé au 31 décembre 2022, Considérant que la commune de Bagnols-sur-Cèze et le Conseil départemental du Gard souhaitent poursuivre cette collaboration jusqu'au 31 décembre 2023,

DÉCIDE

- de signer l'avenant n°1 à la convention pour la gestion scientifique et administrative des musées municipaux de Bagnols-sur-Cèze la prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 08 février 2023

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET